



LA SOLIDARITE ACTIVE DANS LA MARNE

POLITIQUE D'INSERTION DU CONSEIL GENERAL

La Marne est elle aussi aujourd'hui confrontée à un environnement socio-économique moins favorable. En 2013, le département comptait plus de 15 000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui avec leurs ayants droit, représentent 6 % des Marnais.

Au-delà des chiffres, l'augmentation des situations de précarité a amené le Conseil général, responsable de la coordination des politiques d'insertion, à tout particulièrement privilégier des actions auprès des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi en étroite concertation avec ses partenaires.

Cela se traduit notamment par la mise en place d'un accompagnement personnalisé des publics, préalable nécessaire à l'élaboration d'un Parcours d'insertion qui permette leur requalification afin de les rapprocher du marché du travail.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2013-2015 illustre cette volonté de développer les grandes orientations de l'accompagnement social et socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA de la Marne : favoriser l'autonomie des plus fragiles, accompagner la requalification des publics rencontrant des freins d'accès au marché du travail et enfin permettre leur insertion dans l'emploi.

FAVORISER LA REQUALIFICATION DES PUBLICS

Pour les personnes confrontées à des freins majeurs d'accès ou de retour à l'emploi, notamment liés au manque d'expérience professionnelle récente, de qualification adaptée ou à des difficultés concernant leur mobilité, le Conseil général met en place des actions ciblées permettant leur maintien opérationnel au sein du public des demandeurs d'emploi.

En outre, il accompagne de manière soutenue les parcours au sein des 25 Ateliers Chantiers d'Insertions de la Marne, structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Accompagner la réappropriation des savoirs de base

Comprendre, lire, écrire, compter sont des compétences primordiales de la vie personnelle et professionnelle qui garantissent à chaque personne, les conditions de son épanouissement, de sa participation à la vie citoyenne et de son insertion professionnelle.

► Le Conseil général a donc fait de la lutte contre l'illettrisme et l'alphabétisation un objectif du PDI 2013-2015. Au travers de l'action Parcours Langue, il permet à ses participants l'obtention du Diplôme Initial en Langue Française (DILF) ou du Diplôme d'Etude en Langue Française (DELFF).

Encourager l'acquisition de la mobilité

La question de la mobilité est souvent citée comme un élément aggravant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. En réalité, elle recouvre deux problématiques distinctes qui demandent des réponses spécifiques. D'un côté, disposer du permis de conduire et d'un moyen de locomotion. De l'autre, surmonter sa difficulté à se déplacer au-delà de son cadre de référence (son village, son quartier voire sa rue).

► Le Conseil général accompagne financièrement à ce titre les initiatives permettant une offre sur l'ensemble du territoire :

- les porteurs d'initiatives de type « Parc Mobilité » (véhicule, cyclomoteurs).
- les projets d'auto-école sociale permettant un apprentissage adapté au permis de conduire.

► Enfin, le Département a soutenu le projet « Mobilité Chantier d'Insertion » qui a accompagné la création du chantier d'insertion Garage. Il permettra à terme la mise à disposition ou location de véhicule dans le réseau des ACI de la Marne au profit de leurs salariés en insertion.

Permettre l'emploi accompagné au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Lorsque le projet socioprofessionnel est initié, des freins résiduels d'ordre social (en matière de logement, de santé...) peuvent subsister dans la vie des personnes, les empêchant d'élaborer un projet professionnel abouti.

► Le Conseil général apporte son financement aux 25 ACI du département, au sein desquels les bénéficiaires du RSA peuvent accéder à un emploi par le biais d'un contrat de travail et bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel, d'un encadrement technique et d'un parcours de formation adaptés.



60M€
pour le financement du RSA

1,8M€
pour l'accompagnement
des Ateliers Chantiers d'Insertion

15000
bénéficiaires du RSA

PERMETTRE LE RETOUR A L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Conformément à la loi du 1^{er} décembre 2009 généralisant le RSA, l'accompagnement des bénéficiaires ne rencontrant pas de difficultés particulières à leur insertion sur le marché du travail est assuré par Pôle Emploi. Il vise à consolider l'équilibre socioprofessionnel des personnes et s'insère dans l'offre de droit commun proposé à tous les demandeurs d'emploi, au regard des objectifs communs définis dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2013-2015.



Favoriser l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Afin de poursuivre le parcours initié au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion, le Conseil général encourage la mobilisation des autres structures de l'IAE pour permettre une mise en situation d'emploi autonome

- En 2013, la Marne compte ainsi :
 - 25 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)
 - 4 Associations Intermédiaires (AI)
 - 5 Entreprises d'Insertion (EI)
 - 3 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
 - 1 Régie de Quartier (RQ)
 - 1 Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Favoriser l'insertion professionnelle autonome par le Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Le Conseil général confirme sa volonté d'accompagner la reprise d'emploi accompagnée en cofinçant chaque année un contingent important de Contrat Unique d'Insertion à destination des bénéficiaires du RSA.

- Une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée avec l'Etat formalise l'engagement du Département. En moyenne, ce sont près de 750 CUI qui sont signés chaque année.
- Le Département emploie pour sa part directement dans ses effectifs près de 20% des CUI qu'il cofinance.
- Les Ateliers Chantiers d'Insertion emploient 60 % des CUI cofinancés par le Département.

Encourager la qualification professionnelle

Le marché du travail de plus en plus concurrentiel rend nécessaire une qualification adaptée pour les bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi.

- En partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général participe à l'élaboration du Plan Régional de Formation (PRF)

pour le cofinancement des Contrats Uniques d'Insertion

1,5M€

6M€

le budget consacré aux actions d'insertion

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

Direction de la Solidarité Départementale
Service Insertion et Logement Social
2^{bis}, rue de Jessaint - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 69 40 30
courriel : inserlog@cg51.fr - www.marne.fr

